

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Plan d'action en santé mentale reçoit un accueil mitigé de la part des organismes communautaires

Le 27 janvier 2022 – Le [Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026](#) (PAISM) que vient de lancer le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, est accueilli de façon mitigée par les regroupements nationaux d'organismes communautaires en santé mentale.

« L'annonce d'un rehaussement du financement à la mission des organismes communautaires en santé mentale, à hauteur de 15 millions \$ par année, est une belle reconnaissance de notre rôle », souligne Charles Rice, président du Réseau communautaire en santé mentale (COSME). « Nous sommes également satisfaits de constater que le ministre prend des engagements pour implanter deux nouveaux centres de crise en Estrie et au Saguenay – Lac Saint-Jean », ajoute-t-il.

La reconnaissance de la parole collective et du savoir expérientiel des personnes premières concernées est également une belle avancée. Selon Myriam Lepage-Lamazzi, coordonnatrice du Mouvement Jeunes et santé mentale (MJSM) : « L'importance qu'accorde le PAISM à la santé mentale des jeunes est un pas dans la bonne direction, mais la faiblesse des mesures visant à contrer la médicalisation déçoit ».

Les regroupements nationaux constatent que le nouveau plan d'action présente de belles opportunités de partenariats pour le milieu communautaire. Pour Christina Charron-St-Pierre, directrice générale du COSME : « Le PAISM reconnaît le rôle essentiel des pairs-aidants pour soutenir le rétablissement, et c'est ce qu'on réclamait ». Les regroupements nationaux saluent également les mesures structurantes qui sont proposées pour soutenir les familles et les proches.

« Malgré la présence d'une définition solide de la promotion de la santé mentale, le PAISM a raté une belle occasion de valoriser davantage la promotion à un niveau populationnel. De plus, on remarque que les mentions relativement à la prévention du suicide sont plus ténues que dans les plans d'action précédents, mais nous attendons la Stratégie nationale de prévention du suicide », souligne Renée Ouimet, du Mouvement santé mentale Québec.

Les regroupements nationaux sont préoccupés par l'absence de mesures assurant le respect de la primauté de la personne et des droits. « Nous sommes préoccupés par le fait que la primauté de la personne et les pratiques alternatives, bien que faisant l'objet de mentions dans le PAISM, ne soient soutenues par aucune mesure structurante. Nous espérons que le MSSS ira plus loin afin de défendre la primauté des personnes et l'importance d'avoir accès gratuitement et rapidement à une diversité de pratiques alternatives à la médication », poursuit Anne-Marie Boucher, co-coordonnatrice du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du

Québec (RRASMQ). « Encore une fois, on aborde la question des droits dans une logique de dangerosité ou en lien avec les mesures de contrôle, ce qui a tendance à nourrir les préjugés », ajoute Doris Provencher, directrice générale de l'Association des groupes d'intervention et de défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ).

Les organismes nationaux sont déçus de constater que le plan d'action n'ait pas mobilisé l'ensemble des ministères et qu'il n'ait pas été l'occasion d'entamer un changement de cap dans la vision et l'organisation des services en santé mentale. « L'absence de mesures concrètes pour agir sur les déterminants sociaux, notamment sur l'accès au logement, à l'emploi et à l'éducation, nous indique que le PAISM favorise les services offerts par les institutions plutôt que de valoriser les initiatives et alternatives qui se trouvent dans la communauté », poursuit Christina Charron-St-Pierre, directrice générale du COSME.

Les regroupements nationaux se réjouissent de constater la place importante accordée à la concertation avec le milieu communautaire, notamment au niveau national. « C'est une avancée dont nous suivrons la mise en place avec attention et intérêt, en assurant notre pleine collaboration », ajoute Anne-Marie Boucher, co-coordonnatrice du RRASMQ.

Signataires

Charles Rice, président du Réseau communautaire en santé mentale (COSME)

Christina Charron-St-Pierre, directrice générale du Réseau communautaire en santé mentale (COSME)

Renée Ouimet, directrice générale du Mouvement santé mentale Québec

Doris Provencher, directrice générale de l'Association des groupes d'intervention et de défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)

Myriam Lepage-Lamazzi, coordonnatrice du Mouvement Jeunes et santé mentale

Alice Charasse, directrice générale de la Société québécoise de la Schizophrénie et des psychoses apparentées (SQS)

Anne-Marie Boucher, co-coordonnatrice du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale (RRASMQ)

Personne contact :

Christina Charron-St-Pierre

direction@cosme.ca

514 609-1589